

**Ministre des Transports  
Ministre délégué aux Affaires autochtones  
Ministre responsable de la Faune et des Parcs**

**Projet de parc éolien Nicolas-Riou dans  
les MRC des Basques et de Rimouski-  
Neigette 6211-24-085**

Québec, le 14 novembre 2001

**Monsieur André Leblond, préfet  
Municipalité régionale de comté  
Des Basques  
400, rue Jean-Rioux  
Case postale 399  
Trois-Pistoles (Québec) G0L 4K0**

**Monsieur le Préfet,**

Après avoir pris connaissance de la résolution de la MRC Des Basques du 15 février 2001 et des demandes formulées aux représentants de la Société de la faune et des parcs du Québec concernant le Club Appalaches inc., je voudrais vous faire part de l'état de situation dans ce dossier.


Dans un premier temps, je vous rappelle que les jugements de la Cour supérieure du Québec (15 juillet 1998) et de la Cour d'appel du Québec (25 août 1999) ont conclu que le Club Appalaches inc., détient des droits réels de chasse et de pêche perpétuels et exclusifs ainsi que des droits accessoires nécessaires à leur exercice sur le territoire en cause. De plus, dans une lettre en date du 10 janvier 2000, la directrice du Cabinet de la ministre de la Justice et procureure générale, vous informait de la décision de la ministre de ne pas déposer de requête en Cour Suprême pour ce dossier.

Dans un deuxième temps, je vous souligne que la région du Bas-St-Laurent offre des opportunités intéressantes pour la pratique de la chasse et de la pêche. Compte tenu de cet environnement régional, le territoire visé ne présente pas de caractéristique faunique exceptionnelle qui justifierait une intervention de ma part. Dans ce contexte, j'ai décidé de ne pas entamer de procédure d'expropriation des droits exclusifs de chasse et de pêche que possède le Club Appalaches inc.

...2

Cependant, je vous invite à poursuivre les discussions avec les représentants du club afin d'identifier des modalités qui assureraient une mise en valeur du territoire et une accessibilité à la population pour la pratique de la chasse et de la pêche, dans le respect des droits appartenant au Club Appalaches inc. La Société de la faune et des parcs du Québec peut vous assister dans vos démarches. À cet effet, vous pouvez contacter M. Alain Lachapelle, directeur de l'aménagement de la faune du Bas-Saint-Laurent au numéro de téléphone (418) 727-3511 poste 278.

Veillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

  
GUY CHEVRETTE